

Oui au Parc Marin d'Iroise

Le Développement Durable est plus que jamais d'actualité à l'heure où un grand ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durable se met en place. Pourtant, en Finistère, ce noble objectif a fait les frais de la campagne des législatives avec la valse-hésitation des candidats de l'Ump autour du Parc Marin d'Iroise.

Chacun connaît les discussions difficiles qui ont émaillé ce dossier depuis 17 ans. Pourtant, la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux a réussi à dégager une voie réaliste, approuvée par le Conseil Régional de Bretagne, la Conseil Général du Finistère et 17 des 24 conseils municipaux consultés.

- Elle assigne au parc naturel marin l'objectif de « contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin ».
- Elle prend acte du souhait d'un certain nombre de communes de ne pas être consultées dans l'immédiat, en leur permettant de rejoindre le Parc plus tard.
- Elle permet, par la composition du Conseil de Gestion, que tous les acteurs de la Mer d'Iroise soient écoutés et représentés, sans laisser seule à bord l'Agence des aires marines protégées.

La mer d'Iroise est exceptionnelle par la diversité des habitats marins et leur biodiversité. Des espèces rares y vivent et s'y reproduisent. Ses richesses halieutiques doivent être préservées durablement et son patrimoine culturel valorisé.

Elle ne peut continuer à faire l'objet de marchandages à l'intérieur de la majorité présidentielle. Nous en appelons aux plus hautes autorités afin que la parole de l'Etat soit respectée et que le décret instituant le Parc soit signé au plus tôt.

Patricia Adam, Yolande Boyer, Gilbert Le Bris, Marylise Lebranchu, Annick Le Loch, Louis Le Pensec, François Marc, Jean-Jacques Urvoas.